

**Affaire suivie par Mme EL HARTI
Cheffe du service des ressources humaines**

tél : 03 80 44 64 75
mél : fadila.el-harti@cote-dor.gouv

**ARRETE FIXANT LA LISTE D'APTITUDE AU RECRUTEMENT CONTRACTUEL
DE TRAVAILLEURS EN SITUATION DE HANDICAP POUR L'ACCES AU
GRADE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2ème CLASSE
DE L'INTERIEUR ET DE L'OUTRE-MER
- SESSION 2021-**

Le Préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté
Préfet de la Côte-d'Or

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

VU la loi n° 87-517 du 10 juillet 1987 en faveur de l'emploi des travailleurs handicapés ;

VU la loi n°95-681 du 9 mai 1995 fixant les conditions d'inscription à la fonction publique de l'État et à la fonction publique hospitalière par voie électronique ;

VU la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

VU la loi n°2005-8436 du 26 juillet 2005 portant diverses mesures de transposition du droit communautaire à la fonction publique ;

VU le décret n°2003-20 du 6 janvier 2003 relatif à l'ouverture de certains corps et emplois de fonctionnaires de l'État aux ressortissants des Etats membres de la Communauté européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen autres que la France ;

VU le décret n°2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État ;

VU le décret n°2006-1760 du 23 décembre 2006 relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps des adjoints administratifs des administrations de l'État ;

VU le décret N°2006-1780 du 23 décembre 2006 modifié portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion de certains personnels relevant du ministère de l'Intérieur ;

VU le décret n°2010-311 du 22 mars 2010 relatif aux modalités de recrutement et d'accueil des ressortissants des Etats membres de l'Union Européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'espace économique européen, nommés dans un corps de fonctionnaires de l'Etat ou de ses établissements publics ;

VU le décret n°2016-580 du 11 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C ;

VU l'arrêté interministériel du 23 mars 2007 relatif aux règles générales d'organisation et à la nature des épreuves des concours de recrutement d'adjoints administratifs de 1ère classe des administrations de l'État ;

VU l'arrêté du 19 octobre 2018 portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion des personnels administratifs du ministère de l'intérieur ;

VU l'arrêté préfectoral du 18 janvier 2021 portant ouverture des concours externe et interne pour l'accès au grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe de l'intérieur et de l'outre-mer pour la région Bourgogne-Franche-Comté, au titre de l'année 2021 ;

VU l'arrêté du 2 mars 2021 fixant le nombre et la répartition géographique des postes offerts au titre de l'année 2021 pour l'accès au grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe de l'intérieur et de l'outre-mer ;

VU l'arrêté du 7 mai 2021 portant ouverture d'un recrutement contractuel de travailleurs en situation de handicap pour l'accès au grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe de l'intérieur et de l'outre-mer - session 2021 ;

VU l'arrêté du 10 juin 2021 portant composition de la commission de sélection du recrutement contractuel de travailleurs en situation de handicap pour l'accès au grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe de l'intérieur et de l'outre-mer - session 2021 ;

VU la convention de délégation de gestion en date du 21 janvier 2021 renouvelant l'expérimentation d'une mutualisation zonale de l'organisation des recrutements des personnels de catégorie C de la filière administrative pour l'année 2021 ;

SUR proposition du Secrétaire Général de la préfecture de la Côte-d'Or :

A R R E T E

Article 1 : La commission de sélection a fixé en annexe la liste d'aptitude des candidats lauréats au recrutement par la voie contractuelle de travailleurs handicapés pour l'accès au grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe de l'intérieur et de l'outre-mer, pour la région Bourgogne-Franche-Comté au titre de l'année 2021.

Article 2 : Les candidats sont admis sous réserve de satisfaire à toutes les conditions requises pour pouvoir être recrutés en qualité d'adjoint administratif principal de 2ème classe de l'intérieur et de l'outre-mer. Ces conditions pourront être vérifiées jusqu'à la date de nomination du lauréat.

Article 3 : Le Secrétaire Général de la préfecture de la Côte-d'Or est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région Bourgogne-Franche-Comté.

Fait à DIJON, le 07/07/2021

Le Préfet,
pour le Préfet et par délégation,
le Directeur de Cabinet
Signé
Danyl AFSOUD

LAURÉATS

**RECRUTEMENT DE TRAVAILLEURS EN SITUATION DE HANDICAP POUR
L'ACCÈS AU GRADE D'ADJOINT PRINCIPAL DE 2 ÈME CLASSE DE
L'INTÉRIEUR ET DE L'OUTRE-MER-
RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ
-SESSION 2021-**

LISTE D'APTITUDE PAR ORDRE DE MÉRITE

RANG	CIVILITE	NOM PATRONYMIQUE	NOM MARITAL	PRÉNOM
1	MADAME	MAROT	EMORINE	Marie-Pierre
2	MONSIEUR	TIMARAC		Vuk
3	MADAME	MARSIGAGLIA		Julie
4	MADAME	DELAVACQUERY	LETOURNEUX	Elizabeth
5	MADAME	DUNKELBERG	VIET	Christelle
6	MADAME	PERRET		Kelly